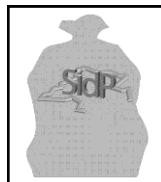


La déchèterie à Chevenez et les éco-points à Damvant, Réclère, Roche-d'Or et Rocourt

En bref, rappelons que...

Les objectifs prioritaires de la gestion des déchets sont leur réduction, leur valorisation et leur élimination de manière propre et économique. Pour atteindre ces objectifs, la commune met à disposition la déchèterie à Chevenez pour l'ensemble de la population. Les éco-points et les tournées périodiques de collecte organisées dans les localités de Damvant, Réclère, Roche-d'Or et Rocourt complètent l'offre. Les directives d'utilisation et de gestion sont les mêmes.

1. Les déchets urbains incinérables des ménages (DUC) sont les déchets qui ne sont pas recyclables qui rentrent dans un sac poubelle de 110 litres. Ils sont récoltés dans des sacs à poubelles ou des conteneurs par le SIDP dans le cadre de la collecte hebdomadaire des ordures ménagères pour être incinérés.



2. Les déchets encombrants combustibles (DEC) sont la part des déchets urbains incinérables des ménages qui ne peut être collectée dans des sacs à poubelles en raison de leur encombrement ou de leur poids, ceci conformément à l'article 4, paragraphe 5 du Règlement sur la gestion des déchets adopté par l'Assemblée communale de Haute-Ajoie le 28 octobre 2010. Ils sont récoltés à la déchèterie à Chevenez dans la benne «encombrants» et lors des tournées des «encombrants» pour les localités de Damvant, Réclère, Roche-d'Or et Rocourt.

